

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 20 février 2018 à 19h30 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse suppléante et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, M. Scott McDonald, Mme Susan McKay et Mme Isabelle Patry.

Également présents, M. Dominic Labrie, chef de service – Communications et directeur adjoint par intérim et M. Alain Bourgeois, directeur des infrastructures et des travaux publics.

Absence motivée : M. Thomas Howard, conseiller.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h30.

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Il n'y a eu aucune question du public.

**18-02-3355**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du mandat – Conception et surveillance pour la réparation du ponceau du chemin Alary
4. Acquisition de servitudes pour l'alimentation électrique souterraine de l'éclairage à l'intersection du chemin Fortin et de la route 148
5. Système de son au centre communautaire de Luskville
6. Période de questions du public
7. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par: Susan McKay  
Appuyé par: Leslie-Anne Barber

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

**18-02-3356**

**OCTROI DE CONTRAT- PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS - PONCEAU SUR LE CHEMIN ALARY**

ATTENDU QU'un ponceau de grand diamètre a été détruit sur le chemin Alary lors de la pluie du 29 octobre 2017;

ATTENDU QUE les frais de réparation seront assumés en partie par le *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents* du ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU QUE la détermination du bassin versant et le dimensionnement du ponceau viennent d'être complétés par la firme Quadrivium;

ATTENDU QU'il est proposé d'installer un ponceau d'un diamètre de 3 mètres ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'engager une firme d'ingénierie pour réaliser les plans et devis préalablement à un appel d'offres pour la réalisation des travaux de remplacement du ponceau;

ATTENDU QUE la firme Quadrivium a présenté une offre de service pour un montant forfaitaire de 20 500,00\$, taxes en sus, afin de procéder à la préparation des plans et devis;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par: Scott McDonald

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'offre de service présenté par la firme Quadrivium pour un montant forfaitaire de 20 500,00\$, taxes en sus, afin de procéder à la préparation des plans et devis.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'on mandate le directeur des infrastructures et des travaux publics afin de préparer un appel d'offres permettant de sélectionner une firme chargée d'effectuer les tests de sols requis par Quadrivium.

Adoptée

**18-02-3357**

**ACQUISITION DE SERVITUDES POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE  
SOUTERRAINE DE L'ÉCLAIRAGE À L'INTERSECTION DU CHEMIN FORTIN  
ET DE LA ROUTE 148**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a approuvé, dans les années 2007 et suivantes, la réalisation du projet domiciliaire intitulé « Projet Bellevue », que ce dernier aurait suivi généralement les étapes, au terme des règlements d'urbanisme, afin que la propriété des emprises de chemins et de ses infrastructures puisse être transférée à la Municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a mis en œuvre des équipements souterrains sur les lots 4 982 737 et 4 982 736 pour des fins d'alimentation électrique visant l'alimentation des luminaires de rues et de socles ainsi que l'érection du bâtiment des boîtes postales et de socles de pierres;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de ces équipements furent installés sur des terrains privés sans servitude et ayant pour conséquence que ces derniers ne puissent devenir propriétés municipales dans ces conditions;

CONSIDÉRANT QU'une entente est survenue entre le promoteur « 9156-5085 Québec Inc. », représenté par Michael Clemann et la Municipalité afin que cette compagnie cède les servitudes requises, pour les fins d'éclairage, d'empiètement d'un bâtiment et de socles, en échange duquel la Municipalité prend la propriété desdites installations;

CONSIDÉRANT QUE la solution la plus avantageuse pour régulariser la situation est de créer des servitudes d'empiètement sur ces deux lots en faveur de la Municipalité de Pontiac;

Il est

Proposé par: Susan McKay  
Appuyé par: Leslie-Anne Barber

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la prise de possession de l'éclairage et des équipements associés, du bâtiment pour boîte postal et des socles, le tout tel que décrit dans les servitudes préparées par Me Anna Irena Klimala. En échange, le promoteur « 9156-5085 Québec Inc. » s'engage à signer les documents nécessaires et à défrayer tous les coûts inhérents à la mise en œuvre desdites servitudes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal délègue la mairesse et le directeur général à signer tous documents pertinents à ces fins.

Adoptée

**18-02-3358**

**ACHAT D'UN SYSTÈME DE SON**

ATTENDU QUE le système de son du centre communautaire de Luskville n'est plus fonctionnel;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite remédier à la situation dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint par intérim a présenté au conseil les diverses options possibles;

Il est

Proposé par: Leslie-Anne Barber  
Appuyé par: Isabelle Patry

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la recommandation du directeur général adjoint par intérim et autorise l'achat d'un système de son complet portable, le tout pour un budget total maximal de 2000,00\$, taxes incluses.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE cette dépense soit imputée au fonds de roulement et remboursable entièrement en 2019.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a eu aucune question du public

**18-02-3359**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par: Susan McKay

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h14 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRESSE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*